



2150000 Commission paritaire pour employés de l'industrie de l'habillement et de la confection

Prime de fin d'année/double pécule de vacances	1
Chèques repas	1
Assurance hospitalisation.....	1
Prime suite à une augmentation temporaire de travail	1
Frais de transport.....	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année/double pécule de vacances

CCT du 15 juillet 2005 (76.002)

Complément au double pécule de vacances

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2005 pour une durée indéterminée.

Chèques repas

CCT du 19 janvier 2012 (108.627)

Octroi de chèques-repas

Tous les articles.

Durée de validité : 19 janvier 2012 pour une durée indéterminée.

Assurance hospitalisation

CCT du 18 mars 2015 (127.090)

L'application du titre III de la loi du 25 juin 1992 à l'assurance sectorielle hospitalisation

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2015 pour une durée indéterminée.

CCT du 18 mars 2015 (127.091)

L'assurance hospitalisation sectorielle pour employés

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Prime suite à une augmentation temporaire de travail

CCT du 7 novembre 2006 (81.493)

Introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises

Articles 1, 8, 9, 11 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée.



Frais de transport

CCT du 21 avril 2015 (126.908), modifiée par la CCT du 29 juin 2017 (141.595)

Intervention dans les frais de transport des employés

Tous les articles, l'art. 10 §3 est modifié par la CCT 141.595 du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée.